



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 6 numéro 9

Septembre 2012

Numéro civique : on s'affiche

Plusieurs contribuables n'ont pas encore affiché le numéro civique de leur propriété à l'entrée de leur terrain. Cette pratique est très

importante, non pas lorsque votre parenté ou vos amis veulent vous rendre visite, mais surtout lorsque les services d'urgences (ambulance,

pompiers, police) ont à se rendre à votre demeure.

Il en va de votre sécurité.



Corridor de sécurité

Le 5 août dernier, une nouvelle règle de conduite est entrée en vigueur au Québec, soit la mesure du **corridor de sécurité**, qui se définit comme l'espace que le conducteur d'un véhicule routier doit laisser, dans certaines circonstances, entre son véhicule et celui qui est immobilisé en bordure de route ou sur celle-ci.

Cette mesure vise à protéger les gens qui sont à bord et à l'extérieur de différents véhicules, entre autres ceux du service d'incendie, de police, de surveillance, de Contrôle routier, ainsi que des dépanneuses et des ambulances.

Des amendes et des points d'inaptitude sont aussi prévus pour les conducteurs qui font défaut de se conformer à cette règle de conduite.

Aussi, notez que différents partenaires, y inclus Contrôle routier, la Sûreté du Québec ainsi que des corps policiers municipaux, agiront comme relayeurs d'information pour les usagers de la route, notamment en distribuant un [feuillet d'information](#).

Afin de bien vous renseigner sur cette mesure, le ministère des Transports du Québec vous invite à consulter

le **site Web** qu'il a élaboré à cet effet. Il fournit toute l'information pertinente sur cette mesure et présente les différents volets d'une campagne publicitaire qui a débuté le 27 juillet sur le thème **Protégez ceux qui vous protègent, respectez le corridor de sécurité**.

L'adresse de ce site est CorridorDeSecurite.gouv.qc.ca.

Un volet anglais est aussi accessible à MoveOverLawQuebec.gouv.qc.ca.

Dans ce numéro :

Numéro civique	1
Corridor de sécurité	
Descente à bateau	2
Lac-Édouard s'est fait belle	
Cours de TAI-CHI	3
Cours de Karaté	
Classique de canots	
A.D.E.L.E. : Déjà 20 ans	4
Chronique l'Avertisseur	5
La P'tite École	
Souper Théâtre	6
Âge d'Or	
Cours de tissage	
William est arrivé	
Petites annonces	7

Merci de votre collaboration.



Descente à bateau

Un rappel concernant les descentes à bateau, le règlement 129-10 stipule à l'article 7 que :

« *Tout propriétaire ou occupant d'un terrain situé en tout ou en partie dans la rive doit revégétaliser cette dernière...*

Toutes les rives des lacs, cours d'eau et milieux humides dégradés, décapés ou artificiels, devront être revégétalisés, à partir de la ligne des hautes eaux.

Aux fins de revégétaliser la rive, le propriétaire ou l'occupant d'un terrain doit, en plus des obligations stipulées précédemment, recouvrir de végétation les ouvrages de pierres, enrochements, murs de béton ou de bois ou autres ouvrages semblables stabilisant les rives.

Tout propriétaire ou occupant d'un terrain doit avoir revégétalisé sa rive (10, 15 ou 20 mètres, selon la zone et la pente) avant le 1^{er} novembre 2012. »

À l'article 9.2, alinéa 3, il est mentionné que :

« *l'aménagement d'une rampe d'accès (descente à bateau) est interdit. L'accès à un lac ou à un cours d'eau ne doit pas être aménagé comme une voie carrossable.* »

Déjà, plusieurs propriétaires sont passés à l'action en plantant des arbres et des arbustes dans la bande riveraine et plus particulièrement dans leur descente à bateau; ils n'ont pas attendu la date fatidique du 1^{er} novembre 2012.

Maintenant, on peut dire que le temps presse pour ceux qui n'ont pas encore obtempéré.

Rive avec une descente à bateau avant la revégétalisation.



Voici la même rive après la revégétalisation.



Lac-Édouard s'est fait belle

En juin dernier, le **Comité d'embellissement de la Municipalité de Lac-Édouard** a relancé son concours afin de récompenser les gens qui auront fait un aménagement paysager. Voici la liste des gagnants pour ce troisième c o n c o u r s :

1^{er} prix : M. Nelson Coté : 100 \$ offert par la Municipalité

2^e prix : Mme Carole Coté : un bon d'achat de 50 \$ chez Canadian Tire

3^e prix : Mme Colette Rioux : un bon d'achat de 25 \$ chez Canadian Tire

Merci à tous les participants et ... à l'an prochain !

Félicitations à M. Nelson Côté.

Le comité organisateur :

Marjelaine Boily,
Isabelle Jomphe,
Sandra Martel.



Cours de TAI-CHI : le mercredi à 16 h

Des séances de tai-chi, données par monsieur Claude Philibert, professeur, débiteront **le mercredi le 19 septembre pour se terminer le 21 novembre 2012.**

Les cours, d'une durée d'une heure se donnent à raison d'une fois par semaine, **les mercredis et ce, à compter de 16 h.**

Le coût total pour les 10 séances est de 50 \$, payable lors de l'inscription (aucun remboursement en cas d'abandon). Les cours se donneront au gymnase du Centre communautaire.

Pour vous inscrire, communiquez avec madame Édith Verreault, au 819-653-2176.

Le tai-chi-chuan (tai-chi) est un [art martial chinois](#) d'inspiration [taoïste](#). Souvent réduit en Occident à une sorte de gymnastique, il est apprécié de tous pour son effet bénéfique sur le corps et la santé.

Dérivé des arts martiaux, le tai-chi est une discipline corporelle d'origine chinoise comportant un ensemble de mouvements continus et circulaires exécutés avec lenteur et précision dans un ordre préétabli. Il met aussi l'accent sur la maîtrise de la respiration.

La pratique vise entre autres à améliorer la souplesse, à renforcer le système musculosquelettique et à maintenir une bonne

santé physique, mentale et spirituelle. Selon ses adeptes, grâce à son côté méditatif et à l'extrême précision des gestes, le tai-chi permettrait d'apaiser le mental et d'améliorer la concentration, la vivacité d'esprit et la mémoire. Il favoriserait aussi une meilleure prise de conscience de soi et de son environnement et contribuerait à harmoniser le quotient intellectuel.



Cours de Karaté

Les cours débiteront le mercredi 19 septembre à 17 h.

Professeur : M. Claude Philibert

Voici les coûts que vous devez assumer :

Inscription familiale :

50 \$ par mois;

Inscription individuelle :

25 \$ par mois.

Ceci donne droit à **1 heure de cours par semaine, le mercredi de 17 h à 18 h**, au gymnase du Centre communautaire de Lac-Édouard.

Bienvenue à toutes et à tous.

Classique internationale de canots

Cette année encore, les fils de Johanne et Michel Marchand ont participé à la Classique internationale de canots de la Mauricie. Nos deux athlètes se sont classés 29^e lors de l'arrivée au quai du Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap. Cette performance marque une nette amélioration sur l'an dernier alors qu'ils avaient terminé 34^e.

Bravo Christian et Sylvain, vous faites honneur au Haut-Saint-Maurice.

Note :

Cette photo a été prise lors du départ de la course de canots à La Tuque.



A.D.E.L.E. : Déjà 20 ans!

Le 12 août dernier, l'Association du Développement Écologique du Lac Édouard tenait sa 20^e assemblée générale annuelle. À cette occasion on en a profité pour présenter un bilan des investissements faits au cours des ans.

Le tableau ci-dessous nous résume ces 20 ans.

DATE	PROJET	COÛT	SUBVENTION
1992-1993	Emploi Étudiant	2 400 \$	2 400 \$
1994	Étude Frayères	39 000 \$	39 000 \$
1995	Aménagement Frayères	100 000 \$	100 000 \$
1998-2012	Ensemencements	114 000 \$	57 000 \$
2004	Sentiers	36 000 \$	36 000 \$
2006	Pavillon Gull Rock	4 500 \$	0 \$
2007-2011	Balisage et cartes bathymétriques	20 000 \$	20 000 \$
2008-2009	Études lac Édouard-SAMBBA	10 500 \$	10 500 \$
2010	Études lac Édouard-SAMBBA	24 500 \$	24 500 \$
2011-2012	Ponton	6 500 \$	2 000 \$
TOTAL		357 400 \$	291 400 \$

À ces sommes, s'ajoutent les 10 000 heures accomplies par les bénévoles. Si on les considère à seulement 10 \$/h et qu'on totalise le tout, c'est près de 0,5 million de dollars qui a été investi à Lac-Édouard, grâce à A.D.E.L.E. et à ses bénévoles en 20 ans.

Bravo et Merci à tous nos membres et à nos commanditaires qui nous encouragent!

Bravo et Merci à tous nos organismes subventionnaires!

Bravo et Merci à tous nos bénévoles sans lesquels rien de tout cela n'aurait pu se réaliser!

Le conseil d'administration :

Claude Lavoie, président
Réjean Rioux, vice-président
Josette L'Heureux, trésorière
Lorraine Hallé, administratrice

Rémy Morin, administrateur
Pierrot Doucet, administrateur
Réal Tremblay, administrateur



Chronique l'Avertisseur : chauffez votre maison en toute sécurité

Au Québec, les appareils de chauffage sont responsables de 37 % des incendies. Le Service de sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque répond en moyenne à 190 appels par année. Sur ce nombre, 15 % sont reliés à un incendie de bâtiment. Plusieurs feux de cheminée par an sont dus à la négligence, défektivité ou installation non-conforme. Les décès et les blessures causés par le mauvais usage ou l'installation incorrecte des appareils de chauffage peuvent être empêchés.

Les conseils suivants vous aideront à éviter les blessures et les pertes de biens :

- Faites installer l'appareil de chauffage ainsi que la cheminée par un professionnel. Faites inspecter l'appareil et la cheminée au moins une fois par an par un professionnel. Faites ramoner votre cheminée afin d'enlever la crésote. La

crésote est un dépôt croûteux formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer.

- Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps, car les dépôts de crésote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent les risques d'incendie.
- Utilisez du bois de qualité et bien sec. Le bois vert augmente la formation de crésote.
- Brûlez du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement, formant moins de crésote.
- Faites brûler peu de bûches à la fois.
- Faites entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flam-

mes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.

Évitez d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la crésote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

Si le feu prend dans la cheminée

- Fermez la clé;
 - Sortez immédiatement;
- Composez le 9-1-1 de chez un voisin.

Mikaël Grenier,
chef de division –
prévention
Service de
sécurité incendie
de
l'Agglomération
de La Tuque



La P'tite École

Notre P'tite École de Lac-Édouard « devient grande ». Nous comptons maintenant sept élèves pour l'année 2012-2013. Nous sommes très fiers de vous les présenter.

- 4^e année : Camille Chevarie,
Félix Bernard
- 3^e année : Marie-Élaine Chevarie,
Kennéric Bellemare
- 2^e année : Gabrielle Martial
- 1^{ère} année : Cloë Bernard,
Daisyrée Quitich



Souper Théâtre

Le samedi 29 septembre 2012, à compter de 18 h, vous êtes tous invités à un souper théâtre, au sous-sol de l'église de Lac-Édouard.

La série de sketches humoristiques présentée par la troupe « Les Bons Vivants » sera précédée par un copieux repas comprenant 4 services.

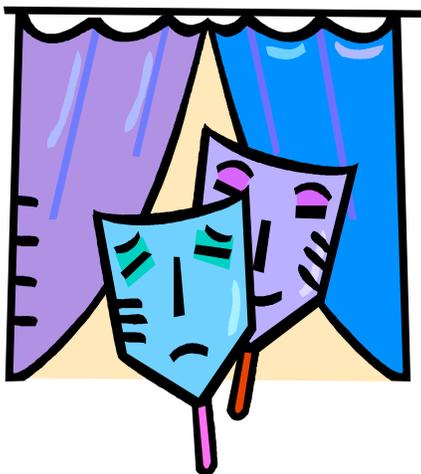
Coût : 25 \$

Les profits de cette soirée serviront à l'entretien de notre église.

Pour réserver, communiquez avec :

Marjelaïne Boily :
819-653-2580 ou
Denise Vaillancourt :
819-653-2251

Venez en grand nombre vous régaler de mets et de mots!



Âge d'Or



Les Dîners
de l'Âge
d'Or

Le club de l'Âge d'Or de Lac-Édouard débutera ses activités 2012-2013 **le mercredi 3 octobre 2012 par un dîner.**

Bienvenue à toutes
et à tous.

Note : Le Conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or de Lac-Édouard a décidé qu'à l'avenir le Club ne louerait ni ne prêterait ses chaises et ses tables pour des activités à l'extérieur du Centre communautaire.

Cours de tissage

Des cours de tissage seront offerts gratuitement à Lac-Édouard.

D'une durée de 8 semaines, ces cours débuteront **le mardi 2 octobre**. Ils se donneront à raison d'une journée par semaine, de 9 h à 16 h, au Centre communautaire.

Pour vous inscrire, communiquez avec Mme Denise Vaillancourt au 819-653-2251 (disponibilité de 8 places).



William est arrivé !

Le 2 septembre 2012 Valérie Côté donnait naissance à un joli poupon de 5 livres et 12 onces. Gageons que le papa David Cloutier trouve que c'est le plus beau bébé du monde.

À en juger par cette photo que grand-maman Carole nous a fait parvenir, la maman semble très heureuse.

Félicitations aux parents
et aux grands-parents.



Petites annonces

Les Amies d'Édouard

Notre organisme débutera ses activités **le lundi 17 septembre, par un déjeuner à compter de 9 h, au Domaine Lac-Édouard, 340, Rue Principale.**

Nous en profiterons pour vous présenter le programme des activités pour la prochaine saison.

Bienvenues à toutes!

Les membres du Comité :

Lise Bertrand
Olympe Bordeleau
Hélène Carbonneau
Josette L'Heureux

Avis de décès

Monsieur Jacques Garceau

Le 13 août 2012, à Drummondville, est décédé à l'âge de 52 ans, M. Jacques Garceau. Il était le fils de M. Hector Garceau, notre concitoyen de Lac-Édouard demeurant au 13, rue Edgar. À la famille éprouvée, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Madame Irène Baribeault

Elle était l'épouse de M. Jacques Robert et mère de M. Alain Robert. Elle est décédée le samedi 25 août 2012 à Trois-Rivières. M. Robert est propriétaire d'un chalet sis au 296, chemin Baie-William Est, Lac-Édouard.

En ces moments difficiles, nos pensées et nos prières vous accompagnent.

Auberge La Sout'Anne

Madame Anne Tétrault, propriétaire, et son équipe, seront prêts à vous accueillir à partir de 17 h le vendredi 14 septembre.

Venez déguster une cuisine unique dans une toute nouvelle ambiance.

Horaire pour la salle à manger

Lundi :	Fermé
Mardi :	11 h à 20 h
Mercredi :	11 h à 20 h
Jeudi :	11 h à 20 h
Vendredi :	11 h à 21 h
Samedi :	9 h à 21 h
Dimanche :	9 h à 21 h

Veuillez prendre note qu'il serait préférable de réserver les vendredis et samedis soirs. Vous pouvez aussi réserver en semaine pour les déjeuners pour un groupe de 10 personnes et plus.

Venez nous visiter à l'Auberge La Sout'Anne parce que les plaisirs de la table font partie des plaisirs de la vie !

Pour réservation :
819-653-2016.

Au plaisir de vous accueillir.

Message de Lucie Bacon

« 31 ans en restauration »

Quel beau métier! Mais, toute bonne chose a une fin. J'ai donc accroché mes patins ...

Par contre, je continue d'être très active au sein de nos entreprises (Pourvoirie Le Goéland, Camping Lac Édouard, Excavation Lac Édouard et Développement Lac Turner).

Je profite de l'occasion pour souhaiter beaucoup de succès à ceux et celles qui débutent leur carrière dans ce domaine ici même à Lac-Édouard.

Lucie Bacon.

Cabine téléphonique



Nous vous prions de prendre note que Télébec a installé une nouvelle cabine téléphonique à l'entrée de

la Pourvoirie Le Goéland, 2050, Chemin du Lac-Édouard, près des boîtes aux lettres.

Ce nouveau service sera sûrement très utile pour les citoyens et pour les visiteurs.

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : 819-653-2238

Télécopie : 819-653-2338

Messagerie : muni.lacedouard@xplornet.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au vendredi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Retrouvez-nous sur le Web
www.lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION

Pour des informations ayant trait aux permis de construction ou taxes municipales, communiquez avec Mme Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. André Perron inspecteur municipal.

Courriel : insp.lacedouard@xplornet.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE

Communiquez avec Mme Sonia Cloutier

Téléphone : 819-653-2238

Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

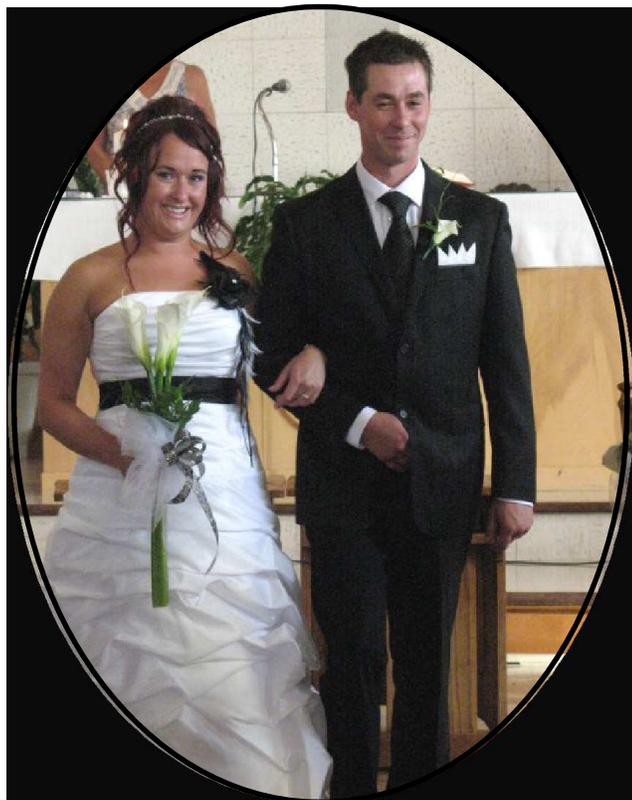
ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiennent le deuxième mercredi du mois à 19 h.

Date de la prochaine assemblée publique :

le mercredi 10 octobre à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !



Mariage de
Sonia Cloutier et de Louis Frigon
le samedi 18 août 2012

Nous souhaitons nos
meilleurs voeux de bonheur
à nos deux tourtereaux !